



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

obligation d'emploi

Question écrite n° 9119

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, sur la mise en oeuvre des dispositions des articles L. 323-1 et suivant du code du travail relatifs à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Dans le souci de permettre davantage encore l'embauche de travailleurs handicapés, il le prie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière au sein des services de son secrétariat d'État et des services et administrations s'y rattachant.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9119

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2007, page 6629

Question retirée le : 18 décembre 2007 (Retrait pour cause de question identique)